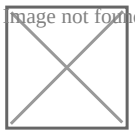

Harcèlement moral, la démission pour en finir.

Par **Linerose**, le **09/09/2014** à **17:22**

Bonjour,

Je m'en remets à vous après maintes recherches sur internet et autres sources de documentations.
Je pense que mon cas est loin d'être isolé, en revanche les conditions sont particulièrement troubles.
J'aurais pu m'en remettre aux prud'hommes ou encore à la médecine du travail, mais vous allez rire, mes horaires ne me le permettent pas ...

Voici bientôt 3 ans que j'exerce mon activité. Je suis esthéticienne. Salariée certes, mais seule dans un institut. Je suis donc dite "responsable" d'un centre de dépilation définitive (au passage activité controversée).
Je gère donc ouverture, fermeture, caisse, dossier client ... Je suis parfaitement autonome. Et payée au SMIC.
J'aurais du refuser dès le départ un tel contrat à la limite de la légalité mais faute de grive ...
Les mois passent et les conditions se détériorent.
Heures supplémentaires non payées, pression du chiffre, livrée à moi même fasse à des clientes à qui l'on me demandent de mentir délibérément. Je craque.
Quelques mois plus tard pour nous "aider" une responsable de secteur est intégrée à l'équipe. Une bonne commerciale cela va sans dire mais qui n'a absolument aucune notion de management. La pression commence à m'empêcher de dormir, les larmes me montent à l'approche de mon lieu de travail.
Ses réflexions humiliantes sur mon physique ou mon aptitude au travail, ses confidences trop intimes sur sa vie personnelle soufflent le chaud et le froid ce qui me plonge dans un profond malaises.
Les exigences et les objectifs inatteignables. Je suis dans une sorte de psychose. Je ne me reconnais pas. Et pense parfois au pire.
Il y à 2 mois j'ai demandé une rupture conventionnelle de contrat aux directeurs qui restent sourd fasse à mes plaintes, ils me l'ont avoué sans détour, elle aura toujours gain de cause.
Tout d'abord acceptée, cette rupture se fait attendre, si bien que mes responsables ne répondent plus à mes appels et ne sont jamais repassés au centre pour quelconques papiers.
A présents ils semblent vouloir me pousser à la démission.

Je me retrouve un peu perdue dans ce système, je ne peux me permettre de partir sans ressource ne pouvant compter que sur moi-même pour payer mon loyer ainsi que mes différentes charges mensuelles mais je sens que ma santé mentale est en jeu.
Vers qui me tourner? La médecine du travail, mon médecin généraliste, les prud'hommes ?

Dois-je en arriver à porter plainte et donner ma démission pour que tout ceci prenne fin ?

Merci infiniment par avance pour vos réponses.

Par **P.M.**, le **09/09/2014** à **21:11**

Bonjour,
Je ne comprends déjà pas comment vos horaires ne vous permettent pas d'avoir un rendez-vous avec le Médecin du Travail puisque cette visite doit ce faire pendant le temps de travail...
Je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'entreprise d'une organisation syndicale...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés